

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Janvier 2018

Présents : MM NOCTON Laurent – CLEREL Francis – CRANE Emile
LECLERE Charles – DARRAS Emeric – DETIENNE Jean-Philippe

Mmes LEBORGNE Bernadette – De LAPLAGNOLLE Laure
BALANDRA Claudine - KIELIGER Nathalie
PERON- LECLERCQ Catherine

Excusés ayant donné pouvoir :

GENDROT Jean-Baptiste à NOCTON Laurent
MADELAINÉ Géraud à De LAPLAGNOLLE Laure
UKISHIMA Malia à BALANDRA Claudine

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2017.
3. Réhabilitation du presbytère pour organiser la bibliothèque
4. Demande de subvention au Conseil Départemental
5. RPI
6. Décision modificative N°4 en fonctionnement au chapitre 014 complément de crédit, atténuations de produits
7. DRH, augmentation du temps de travail de l'agent technique
8. Création d'un équipement sportif de proximité .
9. **Questions diverses :**
 - Suivi et étude de l'aménagement de la ferme Darras .
 - Fontaine AUBERT.
 - Projet de fusion de communes avec Ognon

POINT 1

Madame De Laplagnolle Laure est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

POINT 2

Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le CR du conseil municipal du 6 décembre 2017.

POINT 3

Réhabilitation du presbytère pour organiser la bibliothèque

Monsieur le maire a signé l'accord du permis de construire concernant les travaux de rénovation du presbytère .

1^{er} délibération :Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de la reconversion du Presbytère en Bibliothèque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité .

POINT 4

Demande de subvention au Conseil Départemental

Le montant total des travaux est de 374 950 € HT .

A l'unanimité le conseil Municipal souhaite faire une demande de subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 39% plus 10% au titre du handicap .

POINT 5

RPI

L'inspecteur d'académie incite vivement à la création d'un RPI entre les communes de, Barbery, Montépilloy, Ognon,Villers saint Frambourg car nous sommes sous la menace d'une fermeture de classe certaine à la rentrée prochaine eu égard à la baisse constante des effectifs qui se généralise.

La contre partie serait la signature d'une convention de ruralité avec l'éducation nationale.

Cette création est approuvée à l'unanimité moins une voix ...

Soit 13 voix sur 14.

POINT 6

Décision modificative N°4 en fonctionnement au chapitre 014 complément de crédit, atténuations de produits

Cette décision modificative a pour but de financer l'aide au dégrèvement des jeunes agriculteurs qui avait n'avait pas été budgétée lors de l'exercice 2017. Il manquait une somme de 12 euros La dite somme est donc prélevée sur le budget de l'entretien des voies et réseaux.

POINT 7

DRH, augmentation du temps de travail de l'agent technique

Cette délibération est nécessaire pour modifier le contrat de Mme DUPLENNE Isabelle (adjoint technique 2^{ième} classe). De 9,2 heures hebdomadaires, celui-ci va passer à 15,5 heures hebdomadaires. Ceci est une conséquence de la suppression par l'état des contrats aidés.

POINT 8

Création d'un équipement sportif de proximité

Le montant de l'opération proposée par le conseil départemental s'élève à 120 000 € sachant que le financement est assuré à 75 % par le conseil départemental

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'idée de se porter acquéreur de cet équipement.

Questions diverses :

1) Suivi de l'étude de reconversion de la ferme Darras

Le PNR finance à 80% un projet d'étude de reconversion de cette ferme.

Le conseil fait un point sur l'étude

2) INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le maire fait le point devant le conseil municipal sur les résultats des élections qui ont eu lieu à la communauté de communes de Senlis Sud Oise pour remplacer Jérôme Bascher élu sénateur et donc démissionnaire pour raison de non cumul des mandats.

Monsieur Philippe CHARRIER maire de CHAMANT est élu président
Monsieur Alain BATTAGLIA est élu premier vice-président

3) LA SAMIN

La Samin a fait part au Maire de Villers Saint Frambourg de son éventuel souhait de se rapprocher de la Fontaine Aubert et d'éventuellement la déplacer pour faciliter sa zone d'exploitation. Après discussion le conseil se prononce contre ce projet avec la plus grande fermeté

4) Fusion de Communes avec Ognon

Le maire d'Ognon Mr MENEZ a sollicité l'avis de monsieur le Maire de Villers saint Frambourg sur l'éventualité d'une fusion de communes entre Ognon et Villers saint Frambourg.

Le conseil municipal admet la pertinence de ce projet et autorise monsieur le maire à poursuivre les discussions sur sa faisabilité avec les services de l'état

Les deux communes ayant les mêmes intérêts ,l'ensemble du conseil semble plutôt favorable à cette idée

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que l'évocation de diverses questions, la séance est levée à 22h45 .

Le secrétaire de séance,
Laure de Laplagnolle



Le Maire,
Laurent NOCTON

